

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2024.

Présents : Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mr Patrick CHABAUD, Mme Marie CHARDON, Mr Dominique LAMBERT, Mr Michel TALY.

Absents excusés : Mme Hélène PHELUT (donne pouvoir à Mr Frédéric ECHAVIDRE), Mr Jean-François GUITTARD.

Absents : Mr Romain DUTUEL, Mr Nicolas MAZEYRAT.

Ouverture de la séance à 20 h 06'

Approbation du compte rendu de la séance du 23 août 2024. Pas de remarque, approuvé à l'unanimité. Vote 8/11.

1 – DCM 2024/51 : DÉLIBÉRATION POUR FIXER LES TARIFS DES LOYERS DES NOUVEAUX APPARTEMENTS 160 PLACE DU FOIRAIL.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal, que suite à l'achat de la maison, 160 Place du Foirail, face à la caserne des pompiers, il est nécessaire de fixer le tarif des loyers des quatre nouveaux appartements.

Les appartements sont composés comme suit : 40 m², 2 pièces principales, salle d'eau avec wc séparé, eau chaude sanitaire individuelle et chauffage individuel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (8/11) décide :

- ✂ De fixer le loyer des 4 appartements à 350 € pour l'année 2024.
- ✂ De réviser ces loyers tous les ans au 1^{er} janvier + indice de l'INSEE au 1^{er} janvier.
- ✂ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux et d'établir les titres des loyers.

2 – DCM 2024/52 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À REPRÉSENTER LA COMMUNE POUR SA DÉFENSE DANS LE CADRE DE LA REQUÊTE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été destinataire d'une requête devant le tribunal administratif. Cette requête concerne l'attribution des terres sectionales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner pouvoir pour représenter la Commune de Picherande pour sa défense dans le cadre de la requête devant le tribunal administratif enregistrée le 2 septembre 2024 sous le n°2402151-3, contestant l'attribution de terres sectionales, et, dans ce cadre, à procéder à toutes actions et signer tous documents, notamment les mémoires en défense.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (8/11) :

- ✓ Décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire de représenter la Commune de Picherande pour sa défense dans le cadre de la requête devant le tribunal administratif.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes actions et signer tous documents, notamment les mémoires en défense.

3 – DCM 2024/53 : DÉLIBÉRATION POUR RENOUELER L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'EXPLOITATION DU SPANC.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la convention concernant l'assistance technique à l'exploitation du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) signée avec Mr Alexandre GÉRENTES a pris fin le 1^{er} octobre 2024.

Il est souhaitable de renouveler cette convention, suite à cela Mr Alexandre GÉRENTES nous a transmis une proposition de contrat de délégation de service public.

Ses tarifs (TTC) sont les suivants :

- Contrôle conception : 120 euros
- Contrôle travaux neufs : 160 euros
- Contrôle initial ou pour vente : 180 euros
- Contrôle périodique : 140 euros
- Absence au rendez-vous : 45 euros
- Synthèse annuelle : 200 euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (8/11) :

- Accepte l'offre de prix de Mr Alexandre GÉRENTES détaillée ci-dessus, domicilié Vanauze 63230 LA GOUTELLE.

- Accepte la durée du contrat de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

4 – DCM 2024/54 : DÉLIBÉRATION SUITE À UNE DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN AU LOTISSEMENT LE GARET.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Mme RODRIGUEZ Sylvie souhaite acquérir un morceau de terrain au lieu-dit Lotissement Le Garet.

Il s'agit d'un morceau de terrain section I n° 717 appartenant à la Commune de Picherande se situant à côté de leur parcelle section I n° 671.

Suite à la visite sur le terrain de Monsieur Le Maire la demande est acceptée.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents (8/11), le conseil municipal :

- ✓ Accepte de vendre ce morceau du terrain à Mme RODRIGUEZ Sylvie.
- ✓ Décide de fixer le prix de vente de ce terrain à 5 € T.T.C. le m².
- ✓ Rappelle que les frais de géomètre et de notaire se rapportant à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

5 – DCM 2024/55 : DÉLIBÉRATION POUR LA CRÉATION DE GRADES SUITE À AVANCEMENT.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Grades à créer :

FILIERE ADMINISTRATIVE

<i>Grade d'avancement</i>	<i>CAT</i>	<i>Création</i>
<i>Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>
<i>Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>

FILIERE TECHNIQUE

<i>Grade d'avancement</i>	<i>CAT</i>	<i>Création</i>
<i>Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>3</i>

Le Maire propose à l'assemblée :

- 1 - la **création** d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps non complet 31 h 30.
- 2 - la **création** d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet 28 h.
- 3 - la **création** d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet 31 h.
- 4 - la **création** de deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (8/11) décide :

- D'adopter la création de grades ainsi proposée, à compter du 4 octobre 2024.
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi au chapitre et article correspondant.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Concours de la race Salers** : une réunion est prévue le samedi 12 octobre à 14 h à la salle socioculturelle.
- **Repas des bénévoles** : celui-ci est prévu le samedi 12 octobre à partir de 19 h à la salle socioculturelle.
- **École du bois joli** :
 - Effectif année scolaire 2024/2025 :
39 élèves sur le RPI : 20 élèves à Saint-Donat (+ un en cours d'année)
19 élèves à Picherande.
 - Projets 2024/2025 :
 - * intervenant musique toute l'année.
 - * intervenant sport (février à juillet).
 - * piscine deux semaines en juin.
 - * projet biodiversité avec le Parc des Volcans.
 - * Deux spectacles à Tauves.
 - * Projet Nostra Natura.
 - Marché de Noël le 14 décembre 2024 à la salle socioculturelle.
 - Travaux effectués : mise aux normes des locaux de la cantine (achat d'un frigo et d'un lave-linge, vestiaires et placards).

Clôture de la séance à 22 h 00'